
	Objet : Groupe de travail n°5 « Objectifs opérationnels et pistes de mesures » ZSC Baie de Lancieux, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint-Malo et Dinard ZPS Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches Compte-rendu des échanges
	Date : jeudi 8 septembre 2022
	Lieu : Saint-Briac-sur-mer, salle des fêtes
	Animateurs : Michel Ledard (DREAL) ; Morgane Oisel (Saint-Brieuc Armor Agglomération) ; Aurélien Pierre (Syndicat mixte grand site Cap d'Erquy – Cap Fréhel) ; Ophélie Le Cloirec (DREAL) ; Olivier Abellard (OFB) ; Pauline Blanchard (OFB) ; Sven Mellaza (OFB).
	Rédacteurs : Ophélie Le Cloirec (DREAL) ; Olivier Abellard (OFB) ; Pauline Blanchard (OFB) ; Sven Mellaza (OFB) ; Morgane Oisel (SBAA)
	Support de présentation : en fin de document
	

Participants

<u>Nom</u>	<u>Organisme</u>
Kévin Nahelou	Mairie de Dinard
Pascal Galichon	Mairie de Saint-Briac-sur-mer
Catherine Souchay	Mairie de Lancieux
Michel Aussant	Mairie de Lancieux
Vincent Bouche	Mairie de Saint-Lunaire / Cœur Emeraude
Emmanuel Cibert	Mairie de Saint-Lunaire
Jean-Pierre Coco	Mairie de Saint-Jacut-de-la-mer
Loïc Delassus	Conservatoire Botanique National de Brest
Sébastien Lefort	Office français de la biodiversité 35
Guillaume Duthion	Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine SPN
Dominique Mélec	Cœur Emeraude
Alain Couatarmanac'h	Bretagne Vivante
Renaud Schmit	Bretagne Vivante
Jean-René Prual	FAUR
Yves Colcombet	FAUR / Association Cercle des amis de Saint-Briac et de la Côte d'Emeraude
Tom Bourru	Syndicat mixte Arguenon-Penthièvre
François Lang	Dinan Agglomération – N2000 Rance
Claire Tréhet	DDTM 22
Franck Drouyer	Fédération des chasseurs 35
Valérie de Baynast	Chambre d'agriculture Bretagne (35)
Marjorie Duclos	Centre Nautique de Lancieux (AME)
Pierre Marin	Centre Nautique de Lancieux (AME)
Auréline Marlin	Syndicat mixte grand site Cap d'Erquy – Cap Fréhel (service civique)
Elodie Melet	Syndicat mixte grand site Cap d'Erquy – Cap Fréhel (service civique)
Aurélien Pierre	Syndicat mixte grand site Cap d'Erquy – Cap Fréhel
Morgane Oisel	Saint-Brieuc Armor Agglomération
Sven Mellaza	Office français de la biodiversité
Pauline Blanchard	Office français de la biodiversité
Olivier Abellard	Office français de la biodiversité
Michel Ledard	DREAL Bretagne
Ophélie Le Cloirec	DREAL Bretagne

Excusés

<u>Nom</u>	<u>Organisme</u>
Marine Jolibert	Fédération des chasseurs 22
Gwenal Hervouët	Conservatoire du littoral
Stéphanie Allanioux	Conservatoire du littoral
Meggane Ramos	Groupe Mammalogique Breton
Sandrine Mary	DDTM 35
Manon Bélec	Communauté de communes Côte d'Emeraude
Gaëtan Doineau	Communauté de communes Côte d'Emeraude
Romain Pardoën	Fédération des chasseurs 22
Gaël Reille	Syndicat des forestiers privés 35
Pierre Devogel	GRETIA
Magali Laissac	Agence de développement touristique 35
/	Comité départemental de randonnée pédestre 35

Une rapide introduction a permis de rappeler les étapes de rédaction du Document d'Objectifs (DocOb) qui ont eu lieu jusqu'à présent, et de présenter succinctement la logique dans laquelle s'intègre l'identification des pistes de mesures :

Facteur d'influence → pression → objectifs opérationnels → mesures

L'objectif de ce groupe de travail était ainsi d'identifier les pistes de mesures possibles pour limiter les pressions sur la zone Natura 2000.

Le groupe de travail s'est déroulé en 3 ateliers tournants (40 minutes par atelier environ), chacun portant sur 2 à 4 pressions identifiées au préalable. Ci-dessous sont rapportées les pistes de mesures issues des réflexions durant chaque atelier, tout en identifiant celles qui semblent « prioritaires » sur le site selon les participants (surlignées en **vert fluo**).

A la fin du document se trouve la liste des objectifs opérationnels qui ont été présentés durant chaque atelier.

ATELIER 1

1) FREQUENTATION

Impacts	Habitats/espèces concernés
<ul style="list-style-type: none">- Piétinement des milieux- Dérangement des espèces- Pollution (cf. atelier « pollution »)	<ul style="list-style-type: none">- Prés salés- Dunes- Pelouses littorales- Oiseaux- Chiroptères- Loutre d'Europe

Objectifs opérationnels proposés :

- Limiter la dégradation des habitats par la fréquentation
- Eviter la dégradation des stations d'Oseille des rochers et du Trichomanès remarquable par la fréquentation

Pistes de mesures :

→ Réglementation/interdiction stricte

- Interdiction stricte des chiens sur les zones à enjeux ;
- Adapter la réglementation selon la saisonnalité de la fréquentation (appliquer durant les périodes les plus sensibles surtout, voire interdire sur certaines périodes) ;
- Augmenter la présence de gardes littoraux et la fréquence des contrôles.

→ Sensibiliser/informer le public (chiens, bâtons de marche, déchets ...)

- Faire un croisement entre les enjeux et le niveau de fréquentation des sites, pour prioriser les lieux de sensibilisation ;
- Disposer des panneaux d'information/sensibilisation sur les entrées de sites, accès et parkings ;
- Montrer les « avant/après » en termes de conséquences de la fréquentation ;
- Augmenter la présence de médiateurs/gardes nature sur site pour sensibiliser le public ;
- Former les élus, agents, associations et offices de tourisme (avoir un discours commun entre ces structures) pour qu'ils sensibilisent le public ;
- « Promouvoir » les milieux arrière-littoraux pour réorienter le public et alléger la fréquentation sur les sites du littoral sensibles.

→ Instaurer des jauges de fréquentation (idée à réfléchir pour plus tard)

Sur les sites les plus sensibles (Cézembre, Ebihens ...) en termes de fréquentation, à identifier au préalable.

→ Gérer au mieux les parkings et améliorer les mobilités douces et durables

- Reculer les parkings et favoriser les parkings rétrolittoraux de plus grande capacité (attention aux stationnements sauvages en cas de suppression des parkings) ;
- Améliorer les mobilités douces, sans pour autant les augmenter car cela pourrait entraîner une plus forte fréquentation et donc avoir un effet inverse.

➔ **Limiter l'impact des véhicules motorisés**

- Fermer tous les accès à la grève aux véhicules terrestres motorisés : barrières, blocs etc., tout en prévoyant un moyen d'accès aux pompiers et véhicules de secours (pose de cadenas).

➔ **Limiter l'impact des événements sportifs**

- Pose de panneaux temporaires pour sensibiliser sur les impacts ? (attention à la réglementation sur l'affichage en vigueur sur le site) ;
- Réglementation générale sur les périodes et lieux interdits pour l'organisation d'événements, à destination des organisateurs (partage d'un calendrier avec les périodes à éviter par exemple) ;
- Evaluation des incidences Natura 2000 pour les plus gros événements.

➔ **Préserver la trame noire et espèces nocturnes**

Effet de mode des trails et visites nocturnes, qui peuvent entraîner un dérangement des espèces (bruit, lumière). Le but est aussi de limiter l'éclairage de certains lieux la nuit.

➔ **Limiter l'impact du survol en drones**

Actions réglementaires, incitatives, pédagogiques.

➔ **Limiter l'impact des feux d'artifice (dérangement des espèces par la fréquentation)**

- Sensibiliser les communes sur les périodes et lieux optimaux

2) GESTION DU REGIME HYDRIQUE

Impacts	Habitats/espèces concernés
<ul style="list-style-type: none">- Modification du régime hydrique : disparition de plantes ou de milieux nécessitant un apport en eau douce (tourbières)	<ul style="list-style-type: none">- Tourbières- Espèces d'intérêt communautaire associées aux suintements d'eau douce des falaises : Trichomanès remarquable et Oseille des rochers

Objectifs opérationnels proposés :

- Maintenir et/ou restaurer un régime hydrique adapté (habitats)
- Maintenir le régime hydrique des suintements d'eau douce (flore)

Pistes de mesures :

→ Gérer la ressource en eau

- Gérer les usages domestiques (échelle beaucoup plus vaste) ;
- Limiter les cultures gourmandes en eau ;
- Gérer l'eau dans les élevages ;
- Valoriser les actions positives en agriculture (naturalisation des terrains, humus ...) ;
- Identifier les bassins versants liés aux suintements d'eau douce des falaises (nécessaires pour les deux espèces de plantes d'intérêt communautaire) pour comprendre comment maintenir le régime hydrique ;
- Appliquer une bonne gestion des fossés (exemple du godet, gestion qui permet de favoriser le ruissellement).

→ Travailler sur l'ensemble du réseau hydrographique

- Reconnecter les cours d'eau à leur nappe
- Favoriser et protéger les zones humides

ATELIER 2

1) POLLUTIONS

Impacts	Habitats/espèces concernés
<ul style="list-style-type: none">- Pollution chimique : eutrophisation des milieux, baisse sources alimentation des espèces, mortalité des espèces- Déchets : pollution des milieux- Déjections canines et équines : eutrophisation- Pollution lumineuse : dérangement des espèces, baisse sources d'alimentation des espèces- Pollution sonore : dérangement des espèces	<ul style="list-style-type: none">- Toutes espèces d'intérêt communautaire- Tous les habitats

Objectif opérationnel proposé : Limiter l'impact des pollutions (organiques, chimiques, plastiques, lumineuses, sonores, olfactives) sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Pistes de mesures :

Pollution chimique

→ Accompagnement des agriculteurs pour limiter l'usage des pesticides et autres produits phytosanitaires

- MAEC Prairie : Nouvelle programmation 2023 visant à diminuer les surfaces de maïs au profit des prairies nécessitant moins d'apports de produits phytosanitaires (via SAGE contrat de bassin versant Arguenon-Penthièvre) ;
- MAEC Biodiversité ;
- Mesures d'optimisation de la gestion des produits phytosanitaires.

→ Limitation des apports de nitrates dans les cours d'eau et sur le littoral suite au lessivage des surfaces agricoles

- Limiter l'épandage des lisiers générateurs de nitrates : plan d'épandage à faire respecter et obligation de traitement des excédents de lisiers via des stations d'épuration ;
- Encourager les actions de sensibilisation via ACCETEM Ouest (partenariat agriculteur-pêcheur-conchyliculteur) pour travailler en commun sur la qualité de l'eau (nitrate) ;
- Promouvoir les solutions techniques pour réduire le lessivage des sols (étude danoise)
- Promouvoir une meilleure gestion des eaux pluviales ;
- Limiter les émetteurs d'azote dans le sol mais aussi dans l'air (voiture, feu, ...) ;
- Rétablir les talus en bord de route et les bandes enherbées le long des ruisseaux.

Déchets

→ Ramassage des macro-déchets

- Enlever les carcasses de voitures et bateaux, les déchets conchylicoles ... ;
- Ramasser les déchets, tout en évitant les périodes sensibles pour l'avifaune → sensibiliser les associations le plus en amont possible (*travail associant le référent N2000 et les associations d'ornithologues notamment*).

→ Amélioration de la concertation avec les porteurs de projets lors des évaluations des incidences N2000 (EIN) relatives aux manifestations pour mieux gérer les déchets

→ **Mise en place de bacs à marée** (mais à enlever durant la période estivale)

→ **Retrait des poubelles en milieu naturel**

Encourager les usagers à ramener leurs poubelles. Prévoir une sensibilisation différenciée entre résidents et touristes. Le retrait de poubelles est actuellement pratiqué/envisagé dans plusieurs communes (ex de Saint-Briac sur l'ENS et réflexion en cours à Saint-Malo) pour retrouver un aspect naturel du littoral. Pédagogie à prévoir toute l'année, mais en particulier l'été (Lancieux, Saint-Briac, en cours de test sur Dinard).

Déjections

→ **Nécessité de plus de présence sur site pour sensibiliser sur la nécessité de garder les chiens en laisse sur les zones sensibles (ex : littoral et prés salés)**

Rappel du programme AMICO (SAGE Rance-Frémur) : travail de sensibilisation des propriétaires de chiens pour ramasser les déjections et garder les animaux en laisse.

Intérêt de sensibiliser les propriétaires, familles et élus sur le dérangement occasionné par les chiens non tenus en laisse (informations sur les lieux et périodes sensibles pour les oiseaux).

→ **Gérer les problématiques de déjections humaines dans les espaces naturels protégés**

A minima indiquer les toilettes existantes dans les ENS (espaces naturels sensibles). Dans les villes, choisir les périodes les plus fréquentées.

→ **Relancer le « Petit Marquenterre »** (idée du maire de Ploubalay jamais mise en œuvre)

→ **Vigilance sur les éventuelles pratiques d'épandage de moules sous taille**

Décomposition produisant de l'hydrogène sulfuré et de l'ammoniac (cf. exemple de la Baie du Mont Saint-Michel).

Pollution lumineuse

→ **Réduire les éclairages publics (trame noire)**

Limiter l'éclairage dans les zones urbaines, les zones artisanales et les zones commerciales.

Profiter du contexte favorable à cette mesure (crise énergétique, expérimentation durant les confinements).

→ **Sensibilisation**

Prévoir de sensibiliser à l'intérêt de diminuer/supprimer l'éclairage pour la protection et conservation de la biodiversité (impact positif direct sur les chiroptères). Outre les arguments de nature économique, bien expliquer l'intérêt de cette diminution de l'éclairage pour la biodiversité.

Pollution sonore (feux d'artifice)

→ **Travail de sensibilisation des élus à prévoir (à défaut d'EIN)**

2) CHANGEMENTS GLOBAUX

Impacts	Habitats/espèces concernés
- Atteintes aux habitats (augmentation des feux, élévation du niveau de la mer ...) et aux espèces	- Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel proposé : Tenir compte des effets des changements globaux dans la définition des modalités de gestion

Pistes de mesures :

→ Sensibilisation du public via un tableau de bord des évolutions constatées localement et liées au changement global

- **Prévoir des indicateurs** pour illustrer / démontrer au grand public les impacts du changement global, par exemple le niveau de l'eau (ex : marégraphe de Saint-Malo) ou l'évolution des surfaces d'habitat ;
- **Informé sur les changements constatés** (comparatif photos avant/après) ;
- Informer de manière générale sur les conséquences du changement climatique (notamment risque de submersion marine) pour préparer un recul stratégique.

→ Laisser faire / s'adapter (plutôt que résister) aux évolutions naturelles / changement global pour les habitats végétalisés mais aussi les habitats littoraux

La nature s'adapte, l'expliquer au grand public (ex : projet Adapto pour la baie de Beausais).

→ Agir

- **Adaptation de la gestion des habitats** (ex : Landes) au regard des apports d'azote de l'air via des actions d'étrépage (enlèvement de la couche superficielle du sol) ;
- Suggestion d'identifier et construire des digues de second rang pour relocaliser les activités menacées ;
- Anticiper les impacts du changement climatique (sécheresse) et être proactif : créer des points d'eau dans les habitats, conserver/préserver les zones d'habitats potentiels pour les chiroptères ;
- Produire / consommer local (ex : utiliser les marnes pour les amendements agricoles plutôt qu'inciter à l'importation, mais attention à l'impact sur les habitats d'intérêt communautaire) ;
- **Encourager la sobriété concernant les usages de l'eau (utilisation des eaux pluviales pour les usages domestiques) ;**
- **Agents de Police de l'environnement davantage présents sur le terrain pour lutter contre les incendies.**

Pistes d'actions suggérées au regard de constats en Baie du Mont Saint-Michel par le SD35 :

- Eviter les interventions sur les dunes : problème de régalage des plages (ouverture des dunes pour faciliter les accès à la plage) en Baie du Mont St Michel ;
- Surveiller les risques (d'incendie) via des éco gardes à l'instar des sites gérés (ENS) par le CD35 et 22.

3) ARTIFICIALISATION DES SOLS

Impacts	Habitats/espèces concernés
Dégradation voire perte des habitats	Tous les habitats

Objectif opérationnel proposé : Limiter voire éviter l'artificialisation des sols

Pistes de mesures :

→ Promouvoir les acquisitions foncières par le Conservatoire du littoral

Connaître les pratiques agricoles et d'élevage sur les sites concernés.

→ Renforcer le volet environnemental des PLUi et des SCOT (documents d'urbanisme)

- **Partage de l'eau.** Eviter les forages dans les nappes ;
- **Faciliter l'alimentation des nappes phréatiques,** via les PLUi : interdire les allées goudronnées ou terrasses, éviter l'imperméabilisation des sols sur les terrains privés (ex du PLUi de Lancieux : obligation de garder perméables les parkings sur les parcelles privées) ;
- Idem sur les terrains publics ;
- Anticipation/application du plan **Zéro Artificialisation Nette** dans les PLUi ;
- **Vigilance sur le processus de densification urbaine** : connaissance du rôle écologique (pour les chiroptères par exemple) des friches et zones abandonnées (vieux jardins, greniers) avant de les réutiliser pour la construction ;
- Limiter les résidences secondaires.

Remarque : sensibilisation des élus nécessaire car problème de cohérence des politiques publiques : valorisation de la biodiversité via les Atlas de la biodiversité mais en même temps multiplication des projets et aménagements → Appel à la cohérence et sensibilisation des élus sur les principes de la conservation et des corridors écologiques.

ATELIER 3

1) FERMETURE DES MILIEUX

Impacts	Habitats/espèces concernés
<ul style="list-style-type: none">- Perte d'habitats et d'espèces- (Risque accru de feux)	<ul style="list-style-type: none">- Landes- Prairies- Mégaphorbiaies- Tourbières- Pelouses littorales- Dunes- Plans d'eau (atterrissement)- Espèces inféodées à ces milieux

Objectifs opérationnels proposés :

- Limiter la fermeture des milieux ouverts d'intérêt communautaire
- Adapter les modalités de pâturage aux objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Remarque durant le GT : en plus de la fermeture, appui de Natura 2000 pour recréer des prairies.

Pistes de mesures :

→ Fauche et faucardage (fauche aquatique, type roseaux)

Période de fauche à définir selon l'objectif : la fauche tardive permet la préservation de la faune, tandis que la fauche plus tôt permet de favoriser la diversité floristique, avant que les espèces sociales ne dispersent leurs graines.

- Réaliser une étude au préalable sur les fauches, pour adapter au mieux les interventions et le matériel ;
- Adapter la gestion avec les enjeux du site et surtout des prairies.

→ Reconnecter les habitats fragmentés

→ Accompagner et encourager les pâturages adaptés

→ Roulage/broyage (limiter la Fougère aigle)

→ Limiter l'impact sur les lisières forestières (fréquentation, pâturage)

Permettre aux espèces de s'exprimer.

→ Couper/arracher les ligneux sur les landes et dunes

→ Etre vigilant et assurer une veille sur les terrains abandonnés (parcelles agricoles qui s'enfrichent par exemple) pour éviter leur fermeture

→ Anticiper le dérèglement climatique (essences à planter lors du reboisement pour faire face aux sécheresses, vigilance aux zones inondables ...)

Structures portantes identifiées sur cette thématique (fermeture des milieux) : communes, associations de randonneurs (chantiers citoyens), techniciens de bassins versants, MAE ...

2) ESPECES INVASIVES / ALLOCHTONES

Impacts	Habitats/espèces concernés
<ul style="list-style-type: none">- Disparition d'espèces locales- Modification de la structure/composition des habitats (acidification par les résineux ...)- Prédation (espèces invasives animales)	<ul style="list-style-type: none">- Tous les habitats (surtout les falaises et les boisements)- Loutre d'Europe et Chiroptères

Objectifs opérationnels proposés :

- Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou allochtones
- Eviter la prédation par les chats

Pistes de mesures :

→ Lutter contre les invasives végétales

- Réaliser des actions d'arrachage (financement possible par Natura 2000) ;
- Arracher les jeunes pieds invasifs ;
- Sensibiliser les particuliers et les jardineriers (par les communes, Cœur Emeraude) ;
- Couper les allochtones.

→ Coordonner la régulation du ragondin à large échelle

Organiser/coordonner à grande échelle et en inter-sites. Implication des acteurs de la chasse et du FGDON (Fédération des groupements de défense contre les organismes nuisibles).

→ Participer aux programmes expérimentaux de lutte contre les espèces invasives

Cela permet de créer un réseau, de bénéficier de retours d'expériences. Cf. réseau FREDON (régional).

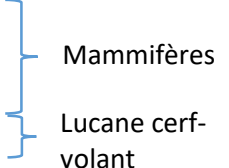
→ Anticiper sur les NAC (nouveaux animaux de compagnie) et les espèces exotiques envahissantes (Cœur Emeraude, communes)

→ Anticiper le dérèglement climatique

3) ATTEINTES DIRECTES AUX ESPECES / DESTRUCTION DES HABITATS D'ESPECES

Impacts	Habitats/espèces concernés
Atteintes aux espèces (destruction des colonies, collisions routières ...) et aux habitats d'espèces (gîtes de reproduction, territoires de chasse ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les espèces d'intérêt communautaire (en particulier les chiroptères et la Loutre) - Tous les habitats d'espèces (boisements, prairies, habitats humides ...)

Objectifs opérationnels proposés :

- Eviter le dérangement et/ou la destruction directe des populations
 - Maintenir ou restaurer des conditions d'accueil favorables pour les populations
 - Maintenir ou restaurer les corridors de déplacement et les territoires de chasse
 - Limiter l'arasement des haies
- 

Pistes de mesures :

→ Protéger les gîtes

- Protéger les blockhaus ;
- Inventorier les gîtes de mises-bas ou d'hibernation : blockhaus, combles ... (cf. diagnostic réalisé dans le cadre de l'ABI) ;
- Réhabiliter certains gîtes ou combles d'église ;
- Conserver les arbres susceptibles d'être des gîtes à chiroptères (*acteurs : gestionnaires des massifs forestiers*) ;
- Réaliser un guide accueil faune (oiseaux et chiroptères) pour les rénovations/constructions de maisons (*lien avec le service urbanisme des communes*).

→ Protéger les corridors de déplacement

- Former les services techniques municipaux sur la gestion des haies, sur les questions de fauche plus ou moins tardive ... ;
- Protéger les corridors écologiques dans les PLU.

→ Préserver la trame noire

Cf. atelier sur la pollution lumineuse (atelier 2)

→ Sensibiliser les pêcheurs nocturnes (enjeux Loutre)

(Bruit et pollution lumineuse)

→ Maintenir des conditions ombragées (pour le Trichomanès remarquable, flore d'intérêt communautaire)

(Eviter la coupe des ligneux en amont)

→ Anticiper le dérèglement climatique

4) GESTION DES BOISEMENTS

Impacts	Habitats/espèces concernés
Perte ou dégradation des habitats d'espèces (résineux favorisés au lieu des feuillus, absence de bois mort ...)	- Chiroptères, Lucane cerf-volant - Boisements

Objectifs opérationnels proposés :

- Encourager une gestion des boisements favorisant la diversité des essences et des stades phénologiques
- Maintenir des arbres sénescents et morts dans les habitats boisés (Lucane cerf-volant)

Pistes de mesures :

→ Inscription ou classement des arbres/haies d'intérêt aux PLU

- Etudier au préalable les corridors écologiques (trame verte) ;
- Classer toutes les zones humides recensées en N (zones naturelles) et non en U (zones urbaines). Il faut convaincre les communes (*Dinan aggro PLUi*) ;
- Se baser sur d'autres réglementations pour protéger les haies et arbres : loi paysage, zéro artificialisation nette, loi littoral ... ;
- Déclasser certains boisements, notamment ceux de type résineux ;
- Appui de l'OFB aux communes pour les guider vers des sanctions à appliquer en cas de coupe de haies ou autres (haies protégées par le code de l'urbanisme, ce qui n'est pas du ressort de l'OFB). La clé d'entrée reste les espèces protégées sous couvert de l'article L.411 du Code de l'Environnement.

Consultation de l'ONF, du CRPF et Conservatoire du littoral.

→ Limiter les plantations de résineux / favoriser le reboisement Naturel

En exploitation, sur la gestion boisée, être présent sur le reboisement et accompagner sur les essences naturelles (*Breizh boisement*).

→ Non action + maintenir des zones peu pénétrables en milieu boisé

- Valoriser la non-gestion (à l'exception des espèces exotiques envahissantes) ;
- Maintenir des zones peu pénétrables (absence d'entretien par exemple).

→ Anticiper les changements globaux, notamment la sécheresse

→ Marquer / inventorier les arbres sénescents et arbres morts occupés par le Lucane cerf-volant (Voir avec les gestionnaires des boisements)

→ Conventions avec les propriétaires fonciers pour une gestion spécifique (charte Natura 2000)

→ Mettre en place des cheminements balisés (ganivelles, fils de fer)

→ Informer/sensibiliser les propriétaires privés et les communes sur l'importance de conserver les boisements naturels (enjeux chiroptères notamment)

→ Lutter contre les espèces invasives dans les boisements

La réunion est close à 17h00.

Contacts

Ophélie Le Cloirec – Thématique habitats et espèces terrestres

@ : ophelie.le-cloirec@developpement-durable.gouv.fr

tel : 02 99 33 44 08 / 06 58 18 37 31

Pauline Blanchard – Thématique oiseaux marins, poissons amphihalins

@ : pauline.blanchard@ofb.gouv.fr

tel : 02 40 13 40 20

Olivier Abellard – Thématique mammifères marins

@ : olivier.abellard@ofb.gouv.fr

tel : 02 33 69 20 82

Sven Mellaza – Thématique habitats marins

@ : sven.mellaza@ofb.gouv.fr

tel : 02 33 69 20 85

Site internet

<http://lancieux-colombiere.n2000.fr/>

Liste des objectifs opérationnels

1. Habitats terrestres

Facteur d'influence	Objectif opérationnel proposé
Fréquentation	Limiter la dégradation des habitats par la fréquentation
Gestion du régime hydrique	Maintenir et/ou restaurer un régime hydrique adapté
Gestion des boisements	Encourager une gestion des boisements favorisant la diversité des essences et des stades phénologiques
Fermeture des milieux	<p>Limiter la fermeture des milieux ouverts d'intérêt communautaire</p> <p>Adapter les modalités de pâturage aux objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire</p>
Pollutions	Limiter l'impact des pollutions (organiques, chimiques, plastiques, lumineuses, olfactives, sonores) sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
Espèces invasives et/ou allochtones	Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou allochtones
Changements globaux	Tenir compte des effets des changements globaux dans la définition des modalités de gestion
Artificialisation des sols	Limier voire éviter l'artificialisation des sols

2. Flore terrestre

Facteur d'influence	Objectif opérationnel proposé
Fréquentation	Eviter la dégradation des stations de <i>Rumex rupestris</i> et <i>Vandenboschia speciosa</i> par la fréquentation
Gestion du régime hydrique	Maintenir le régime hydrique des suintements d'eau douce

3. Mammifères terrestres

Facteur d'influence	Objectif opérationnel proposé
Perturbations d'origine anthropique	Eviter le dérangement et/ou la destruction directe des populations
	Maintenir ou restaurer/créer des conditions d'accueil favorables pour les populations
	Maintenir ou restaurer les corridors de déplacement et les territoires de chasse
Méconnaissance	Améliorer les connaissances sur les populations
Espèces invasives et allochtones	Eviter la prédation par les chats
	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
Pollutions	Limiter l'impact des pollutions (organiques, chimiques, plastiques, lumineuses, olfactives, sonores) sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
Prise en compte des enjeux	Améliorer la prise en compte des enjeux

4. Lucane cerf-volant

Facteur d'influence	Objectif opérationnel proposé
Dégradation/destruction des habitats	Maintenir des arbres sénescents et morts dans les habitats boisés
	Limiter l'arasement des haies



Natura 2000
ZPS « Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches »
ZSC « Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint-Malo et Dinard »

GT n°5 : Objectifs opérationnels et pistes de mesures

8 septembre 2022



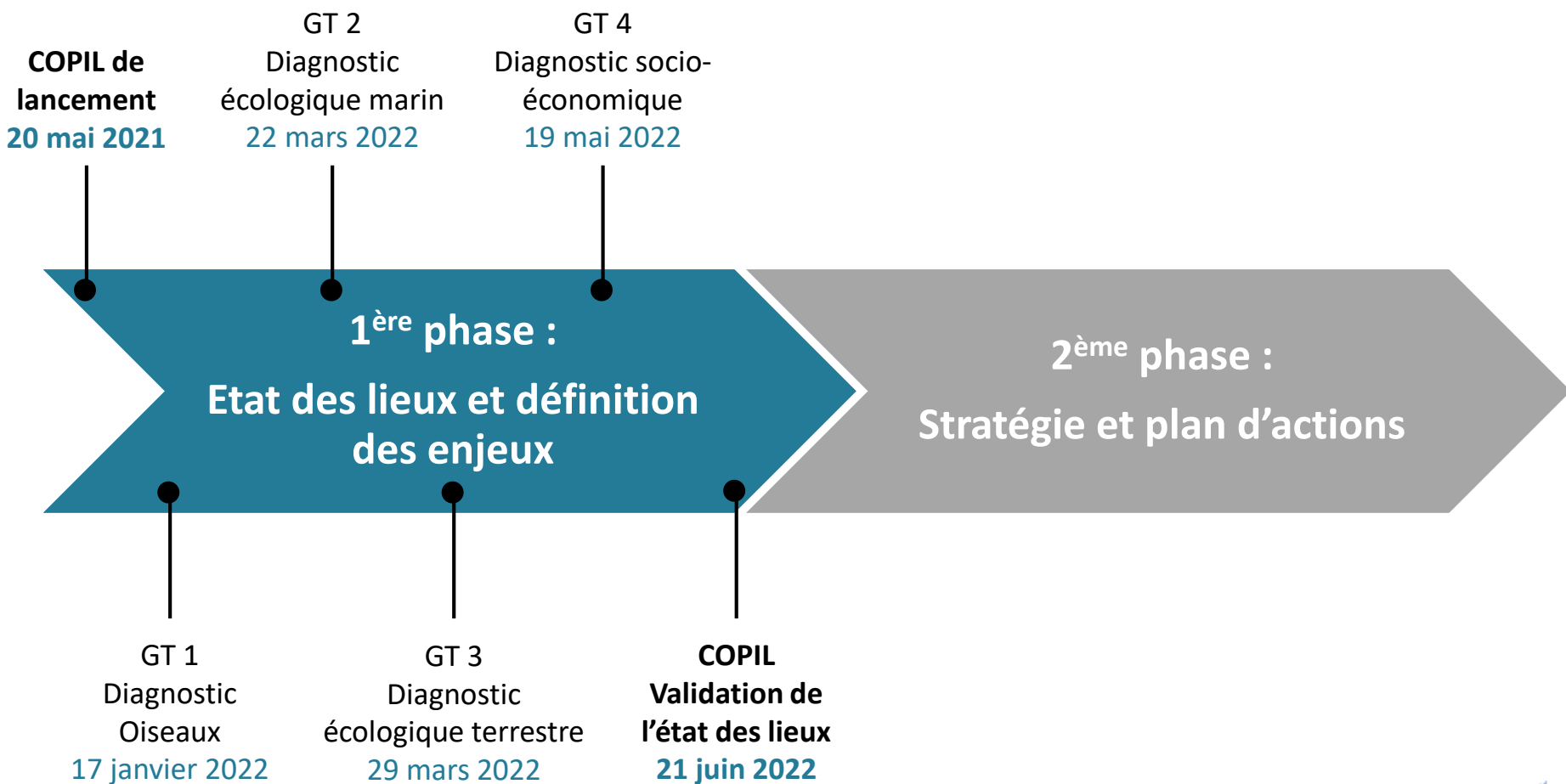

**PRÉFET
 DE LA RÉGION
 BRETAGNE**
*Liberté
 Égalité
 Fraternité*



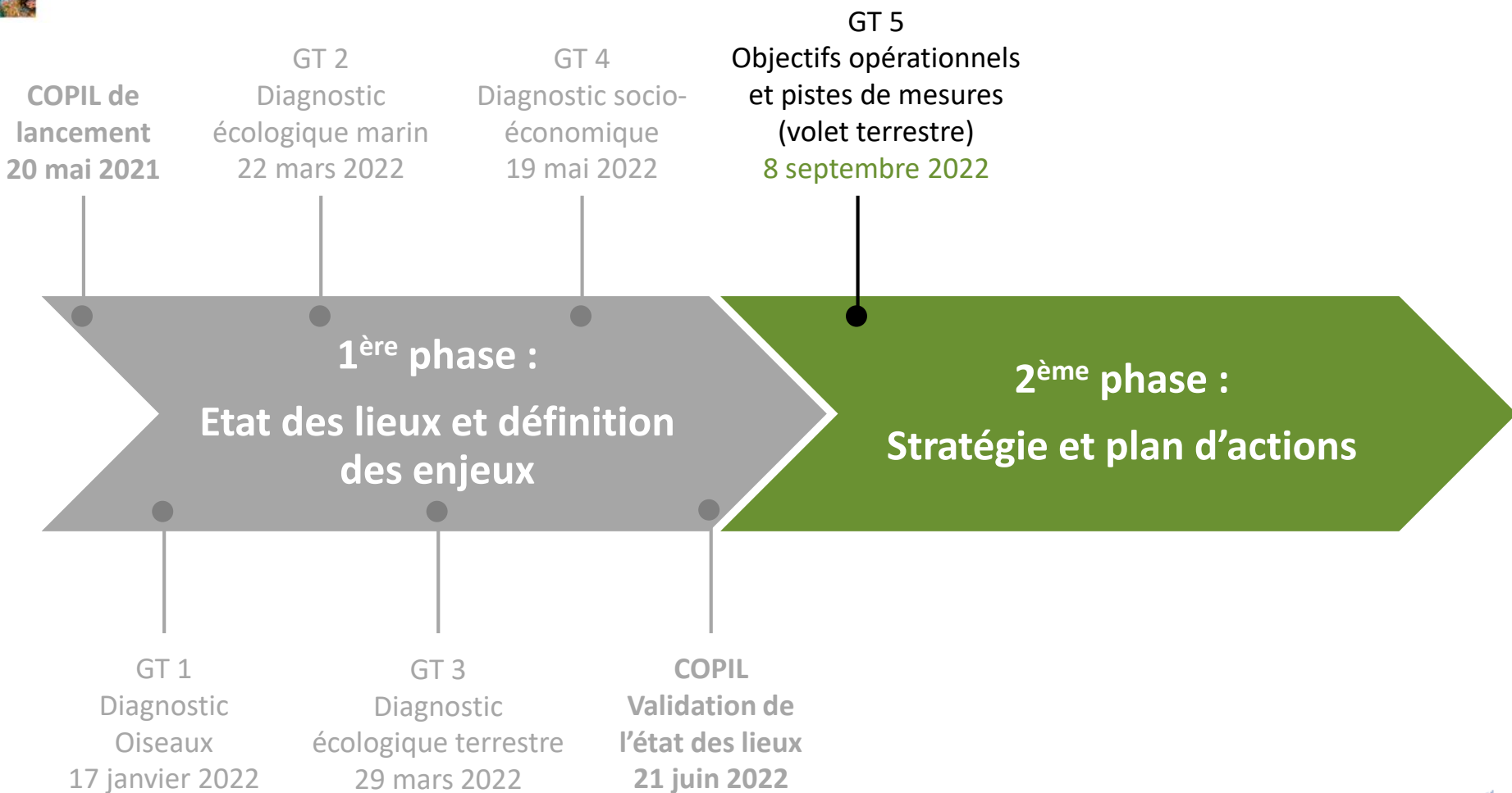


CONTEXTE

Avancement du Document d'Objectifs (DocOb)



Avancement du Document d'Objectifs (DocOb)



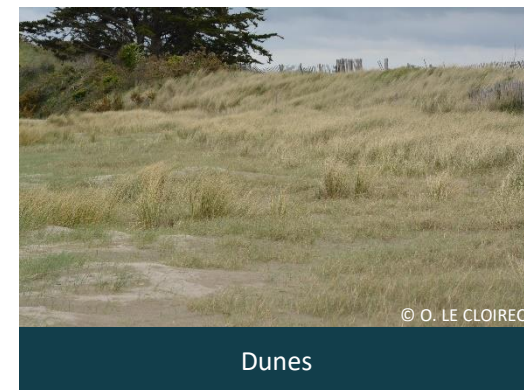
Rappel des enjeux et objectifs à long terme

- Habitats terrestres d'intérêt communautaire

Habitat d'intérêt communautaire	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
1310 – Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	Majeur	Favorable
1320 – Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion maritimae</i>)	Majeur	Favorable
1230 – Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Très fort	Inadéquat
1330 – Prés salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>)	Très fort	Favorable
2110 – Dunes mobiles embryonnaires	Très fort	Mauvais
2120 – Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	Très fort	Mauvais
2130* - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	Très fort	Inadéquat
6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Très fort	Inadéquat
7230 – Tourbières basses alcalines	Très fort	Inadéquat
9180* - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Très fort	Favorable
4030 – Landes sèches européennes	Fort	Favorable
9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)	Fort	Favorable
3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Moyen	Inadéquat
6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Moyen	Favorable
8230 – Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	Moyen	Mauvais



Prés salés – Tertre Corlieu



Dunes

Objectifs à long terme

Contribuer au maintien du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire



RAPPEL : La délimitation du « terrestre » se fait à partir des falaises, prés salés et dunes

Rappel des enjeux et objectifs à long terme

- Flore terrestre d'intérêt communautaire

Code Eu	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE				
1441	Oseille des rochers	<i>Rumex rupestris</i>	Très fort	Inadéquat
6985	Trichomanès remarquable	<i>Vandenboschia speciosa</i>	Enjeu réglementaire	Inadéquat

Objectif à long terme

Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations d'Oseille des rochers et du Trichomanès remarquable



© Biotope

Oseille des rochers



© Panaché

Trichomanès remarquable

Rappel des enjeux et objectifs à long terme

- Flore terrestre d'intérêt communautaire

Code Eu	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE				
1441	Oseille des rochers	<i>Rumex rupestris</i>	Très fort	Inadéquat
6985	Trichomanès remarquable	<i>Vandenboschia speciosa</i>	Enjeu réglementaire	Inadéquat

Objectif à long terme

Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations d'Oseille des rochers et du Trichomanès remarquable



Oseille des rochers



Trichomanès remarquable

- Lucane cerf-volant

Code Eu	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE				
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Moyen	Favorable

Objectif à long terme

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de Lucane cerf-volant



Lucane cerf-volant

Rappel des enjeux et objectifs à long terme

- Mammifères terrestres d'intérêt communautaire

Code Eu	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE				
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Majeur	Inadéquat
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Majeur	Mauvais
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Majeur	Inadéquat
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Majeur	Inadéquat
1321	Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	Très fort	Favorable
1324	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Très fort	Inadéquat
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Très fort	Favorable

Objectifs à long terme

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de mammifères d'intérêt communautaire

Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations de mammifères d'intérêt communautaire



© parcsnationaux.fr

Grand rhinolophe



© bretagne-vivante.org

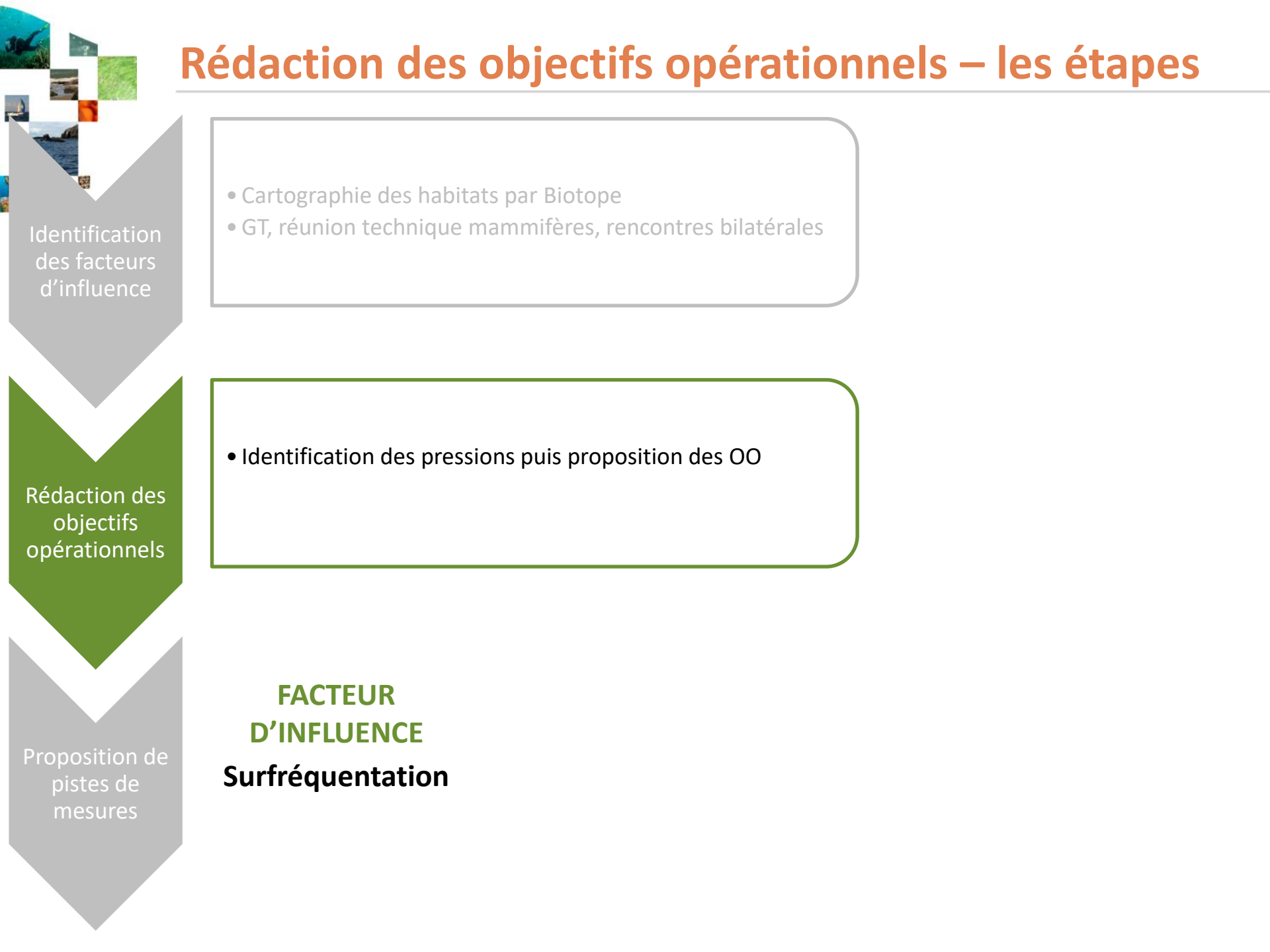
Barbastelle d'Europe



© Ouest-France.fr

Loutre d'Europe

Rédaction des objectifs opérationnels – les étapes



Identification des facteurs d'influence

- Cartographie des habitats par Biotope
- GT, réunion technique mammifères, rencontres bilatérales


Rédaction des objectifs opérationnels

- Identification des pressions puis proposition des OO

Proposition de pistes de mesures

**FACTEUR
D'INFLUENCE**
Surfréquentation

Rédaction des objectifs opérationnels – les étapes



Identification
des facteurs
d'influence

- Cartographie des habitats par Biotope
- GT, réunion technique mammifères, rencontres bilatérales

Rédaction des
objectifs
opérationnels

- Identification des pressions puis proposition des OO


Proposition de
pistes de
mesures

**FACTEUR
D'INFLUENCE**
Surfréquentation



PRESSION
Piétinement

Rédaction des objectifs opérationnels – les étapes



Identification des facteurs d'influence

- Cartographie des habitats par Biotope
- GT, réunion technique mammifères, rencontres bilatérales

Rédaction des objectifs opérationnels

- Identification des pressions puis proposition des OO

Proposition de pistes de mesures

**FACTEUR
D'INFLUENCE**
Surfréquentation




PRESSION
Piétinement



**OBJECTIF
OPERATIONNEL**
**« Limiter la dégradation
des habitats par la
fréquentation »**

Rédaction des objectifs opérationnels – les étapes



Identification
des facteurs
d'influence

- Cartographie des habitats par Biotope
- GT, réunion technique mammifères, rencontres bilatérales

Rédaction des
objectifs
opérationnels

- Identification des pressions puis proposition des OO
- OO corrigés par le CBNB et le GRETIA

Proposition de
pistes de
mesures

**FACTEUR
D'INFLUENCE**
Surfréquentation



PRESSION
Piétinement



**OBJECTIF
OPERATIONNEL**
**« Limiter la dégradation
des habitats par la
fréquentation »**

Rédaction des objectifs opérationnels – les étapes

Identification des facteurs d'influence

- Cartographie des habitats par Biotope
- GT, réunion technique mammifères, rencontres bilatérales

Rédaction des objectifs opérationnels

- Identification des pressions puis proposition des OO
- OO corrigés par le CBNB et le GRETIA

Proposition de pistes de mesures

FACTEUR D'INFLUENCE
Surfréquentation



PRESSION
Piétinement



OBJECTIF OPERATIONNEL
« Limiter la dégradation des habitats par la fréquentation »



ACTION

Canalisation du public



Rédaction des objectifs opérationnels – les étapes

Identification
des facteurs
d'influence

- Cartographie des habitats par Biotope
- GT, réunion technique mammifères, rencontres bilatérales

Rédaction des
objectifs
opérationnels

- Identification des pressions puis proposition des OO
- OO corrigés par le CBNB et le GRETIA

Proposition de
pistes de
mesures

Travail d'aujourd'hui

ACTION

Canalisation du public





**OBJECTIF
OPERATIONNEL**

**« Limiter la dégradation
des habitats par la
fréquentation »**


DÉROULÉ DE CE GT

Déroulé du GT

3 ateliers de 30-40 minutes

- 
- 
- Fréquentation
 - Gestion du régime hydrique

- 
- Pollutions
 - Changements globaux
 - Artificialisation des sols

- 
- Fermeture des milieux
 - Espèces invasives/allochtones
 - Gestion des boisements
 - Atteintes directes aux espèces, destruction des habitats d'espèces

OBJECTIF : échanger sur les pistes de mesures possibles

Précision :

- *Uniquement le volet terrestre concerné*

A la fin des ateliers : restitution / conclusion

CONCLUSION DES ATELIERS

Pistes de mesures identifiées – Atelier 1

Fréquentation

Réglementation stricte des chiens : **interdiction des chiens sur les zones à enjeux** ; réglementation à adapter selon la saisonnalité ; **augmenter la présence de gardes et les contrôles** ;

- **Sensibiliser/informer le public** : faire un croisement enjeux/niveaux de fréquentation ; panneaux d'information / sensibilisation ; **augmenter la présence de médiateurs/gardes nature** ; former les élus, agents, associations, offices de tourisme ; promouvoir les milieux arrière-littoraux ;
- Instaurer des jauges de fréquentation ;
- **Gérer au mieux les parkings, améliorer les mobilités douces et durables** ;
- Limiter l'impact des véhicules motorisés ;
- Limiter l'impact des événements sportifs (pose de panneaux temporaires, réglementation sur les périodes/lieux interdits ...) ;
- Préserver la trame noire et les espèces nocturnes ;
- Limiter l'impact du survol en drones, des feux d'artifice.

Gestion du régime hydrique

- **Gérer la ressource en eau** : gérer les usages domestiques ; limiter les cultures gourmandes en eau ; gérer l'eau dans les élevages ; valoriser les actions positives en agriculture ; identifier les bassins versants liés aux suintements d'eau douce des falaises ; appliquer une bonne gestion des fossés ;
- Travailler sur l'ensemble du réseau hydrographique : reconnecter les cours d'eau à leur nappe ; **favoriser et protéger les zones humides**.



Pistes de mesures identifiées – Atelier 2

Pollutions

Pollution chimique

- **Accompagnement des agriculteurs pour limiter l'usage des pesticides et autres produits phytosanitaires** : MAEC Prairie ; MAEC Biodiversité ; mesures d'optimisation de la gestion des produits phytosanitaires ;
- **Limitation des apports de nitrates dans les cours d'eau et sur le littoral suite au lessivage des surfaces agricoles** : limiter l'épandage des lisiers ; encourager les actions de sensibilisation (ACCETEM Ouest) ; promouvoir les solutions techniques pour réduire le lessivage des sols et une meilleure gestion des eaux pluviales ...

Pollution plastique

- **Ramassage des macro-déchets** : enlever les carcasses de voitures et bateaux ; **éviter les périodes sensibles pour l'avifaune durant les ramassages** ;
- **Améliorer la concertation avec les porteurs de projets lors des évaluations des incidences Natura 2000 (EIN) relatives aux manifestations sportives** ;
- **Mettre en place des bacs à marée** (à enlever durant la période estivale) et retirer les poubelles en milieu naturel.

Déjections

- **Plus de présence sur site pour sensibiliser** ;
- **Gérer les problématiques de déjections humaines dans les espaces naturels protégés.**

Pollution lumineuse

- **Réduire les éclairages publics (trame noire)** ;
- **Sensibilisation.**

Pollution sonore (feux d'artifice)

- **Travail de sensibilisation des élus à prévoir** (à défaut des EIN).



Pistes de mesures identifiées – Atelier 2

Artificialisation des sols

- Promouvoir les acquisitions foncières par le Conservatoire du littoral
- Renforcer le volet environnemental des PLUi et des SCOT : partage de l'eau ; faciliter l'alimentation des nappes phréatiques (via les PLUi) ; anticipation/application du plan Zéro Artificialisation Nette dans les PLUi ; vigilance sur le processus de densification urbaine ; limiter les résidences secondaires.



Changements globaux

- Sensibilisation du public via un tableau de bord des évolutions constatées localement et liées aux changements globaux : prévoir des indicateurs pour illustrer / démontrer au grand public les impacts des changements globaux ; informer sur les changements constatés (photos avant/après) ; informer de manière générale sur les conséquences du changement climatique.
- Laisser faire / s'adapter (plutôt que résister) aux évolutions naturelles / changements globaux
- Agir : adapter la gestion des habitats au regard des apports d'azote de l'air via des actions d'étrépage ; identifier et construire des digues de second rang pour relocaliser les activités menacées ; anticiper les impacts du changement climatique et être proactif ; produire/consommer local ; encourager la sobriété concernant les usages de l'eau ; plus de présence des agents de police de l'environnement pour lutter contre les incendies



Pistes de mesures identifiées – Atelier 3

Fermeture des milieux

Fauche et faucardage : réaliser une étude au préalable sur les fauches ; adapter la gestion avec les enjeux du site

- **Reconnecter les habitats fragmentés**
- Accompagner et encourager les pâturages adaptés
- Roulage/broyage (limiter la Fougère aigle)
- Limiter l'impact sur les lisières forestières (fréquentation, pâturage)
- Couper/arracher les ligneux sur les landes et dunes
- Etre vigilant et assurer une veille sur les terrains abandonnés pour éviter leur fermeture
- Anticiper le dérèglement climatique

Espèces invasives/allochtones

- **Lutter contre les espèces invasives végétales** : réaliser des actions d'arrachage ; arracher les jeunes pieds invasifs ; **sensibiliser les particuliers et les jardinerie**s ; couper les allochtones
- **Coordonner la régulation du ragondin à large échelle**
- Participer aux programmes expérimentaux de lutte contre les espèces invasives
- Anticiper les NAC (nouveaux animaux de compagnie) et les espèces exotiques envahissantes



Pistes de mesures identifiées – Atelier 3

Atteintes aux espèces / habitats d'espèces

Protéger les gîtes : protéger les blockhaus ; inventorier les gîtes de mise-bas ou d'hibernation ; réhabiliter certains gîtes ; conserver les arbres susceptibles d'être des gîtes à chiroptères ; réaliser un guide d'accueil faune pour les rénovations/constructions de maisons

- Protéger les corridors de déplacement : former les services techniques municipaux sur la gestion des haies et questions de fauches plus ou moins tardives ; protéger les corridors écologiques dans les PLU
- **Préserver la trame noire**
- Sensibiliser les pêcheurs nocturnes (enjeux Loutre)
- Maintenir des conditions ombragées pour le Trichomanès remarquable
- Anticiper le dérèglement climatique


Gestion des boisements

- **Inscription ou classement des arbres/haies aux PLU** : étudier au préalable les corridors écologiques ; classer toutes les zones humides recensées en N et non en U ; déclasser certains boisements, notamment les résineux ; appui de l'OFB aux communes pour les guider vers des sanctions à appliquer en cas de coupe de haies ou autres
- Limiter les plantations de résineux / favoriser le reboisement naturel
- **Non action + maintenir des zones peu pénétrables en milieu boisé**
- Marquer / inventorier les arbres sénescents et arbres morts occupés par le Lucane
- Mettre en place des cheminements balisés (ganivelles, fils de fer ...)
- Lutter contre les espèces invasives dans les boisements
- Conventions avec les propriétaires pour une gestion spécifique (charte Natura 2000)



Rédaction des fiches-mesures

EXEMPLE DE FICHE-MESURE

TER 1 1	Mise en place et entretien d'aménagements de maîtrise de la fréquentation			
Cadre				
Habitats concernés		Espèces concernées		
Surfaces		Secteurs concernés		
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Le piétinement est une source importante de dégradation des habitats d'intérêt communautaire, notamment au niveau des pelouses littorales, des massifs dunaires et des landes littorales.</p> <p>La mesure consiste à améliorer ou compléter les dispositifs mis en place sur les espaces naturels en s'appuyant notamment sur l'observatoire des fréquentations (cf. AC2.1) :</p> <p>En espaces naturels, la stratégie générale consiste d'une part à limiter les aménagements afin de conserver la valeur paysagère des habitats d'intérêt communautaire et d'autre part, à prendre en compte la présence d'espèces à forte valeur patrimoniale.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Suppression de chemins en excès (cf. action TER1), décompactage du sol si nécessaire sur les zones trop dégradées ; Pose d'aménagements de contention limitant l'impact du piétinement en réduisant les surfaces ou fermant des sentiers (ex : monofils, bifils, ganivelles basses, ...) ; Mise en place d'obstacles naturels (ex : lignes de cailloux, barrières végétales, transplantation) pour fermer certains sentiers sans mobilier ; Entretien des surfaces piétinées afin de limiter les phénomènes de dépôt piéton (ex : reprofilage, drainage, apport de matériaux, ...) ; Installation de signalétiques directionnelles et informatives ; Adaptation des aménagements installés en fonction de l'évolution du milieu, de l'acceptation sociale et de l'évolution des fréquentations (ex : repositionnement de monofils, bifils, ganivelles basses, ...) ; Des mises en défens particulières pourront être mis dans certains secteurs sensibles pour l'avifaune nicheuse ; Recul des parkings et aménagement de moyens d'accueil des mobilités douces ; 		Financement : Natura 2000 / CDL / communes Achat de matériel : ganivelles, poteaux, fils, barrières...		1
		Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
		- Opérateur local - Conservatoire du Littoral - Conseil Départemental 22 ou 35 - Communes	- Opérateur local - Entreprises d'aménagement paysager - Agriculteurs - Association de protection de la nature (ex : Bretagne Vivante)	
		Autres partenaires	CBNB, Bureaux d'étude, CEREMA, IUEM	
		Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
		- Nombre de sites mis en défens / aménagés - Linéaire / Surfaces mises en défens - Etudes / expertise réalisées en amont - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation	- Réduction des impacts de la fréquentation : bon état de conservation des habitats - Respect des consignes par les usagers - Reconquête de la végétation sur les zones mises en défens	

Piste de mesure :
Canalisation du public via
des aménagements
(bifils/ganivelles, recul des
parkings etc.)



SUITE DE L'ÉLABORATION DU DOCOB

Suite de la rédaction du DocOb



COPIL de
lancement
20 mai 2021

GT 2
Diagnostic
écologique marin
22 mars 2022

GT 4
Diagnostic socio-
économique
19 mai 2022

GT 5
Objectifs opérationnels
et pistes de mesures
(volet terrestre)
8 septembre 2022

1^{ère} phase :

Etat des lieux et définition
des enjeux

2^{ème} phase :

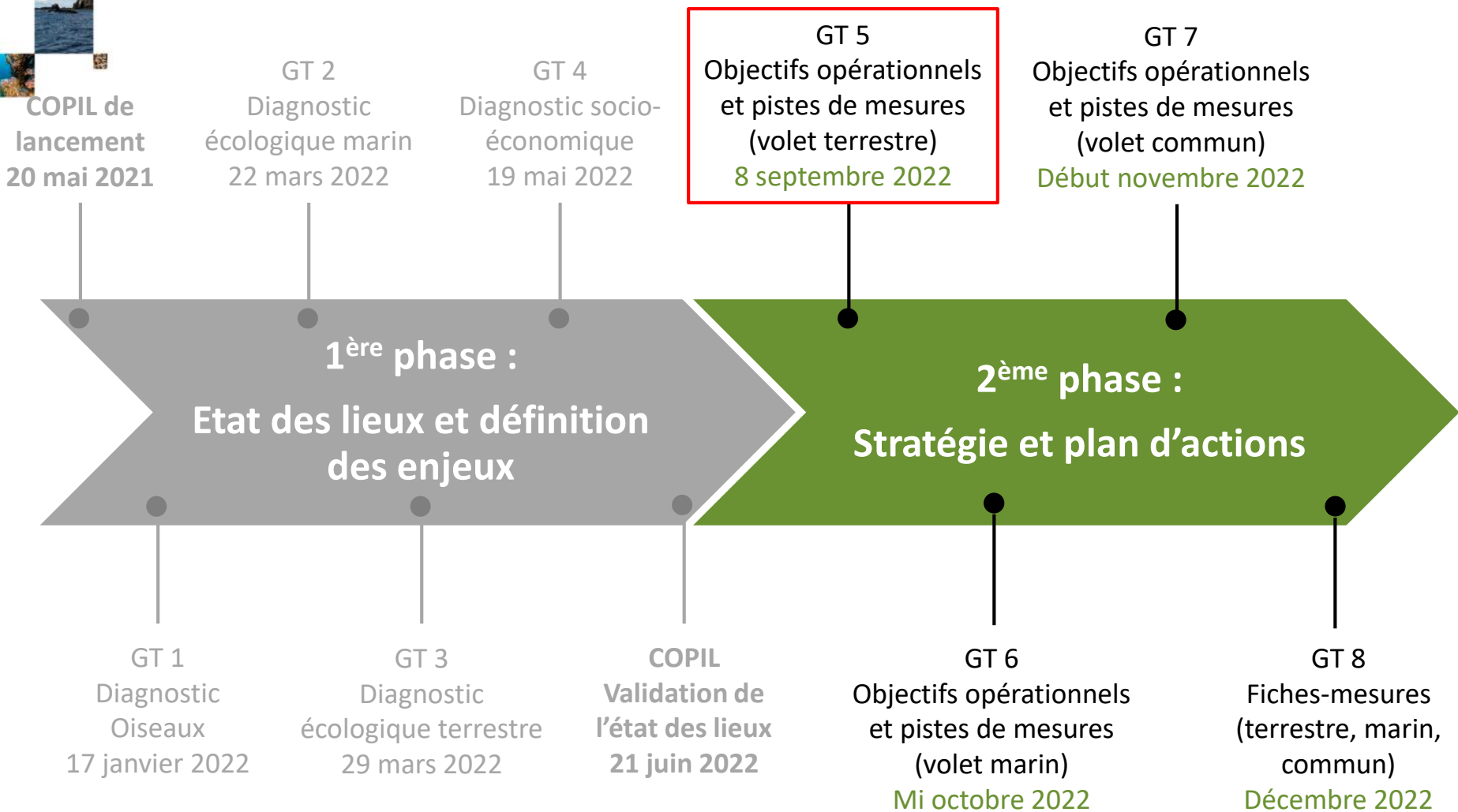
Stratégie et plan d'actions

GT 1
Diagnostic
Oiseaux
17 janvier 2022

GT 3
Diagnostic
écologique terrestre
29 mars 2022

COPIL
Validation de
l'état des lieux
21 juin 2022

Suite de la rédaction du DocOb



+ GT sur chartes/contrats et indicateurs d'évaluation de la gestion



Contacts

N'hésitez pas à contribuer à l'élaboration du DocOb !

Nous attendons vos remarques, relectures et commentaires.

Pour cela contactez-nous :

Ophélie Le Cloirec : thématique habitats et espèces terrestres

ophelie.le-cloirec@developpement-durable.gouv.fr 02 99 33 44 08

Sven Mellaza : thématique habitats marins

sven.mellaza@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 85

Pauline Blanchard : thématique oiseaux marins, poissons amphihalins

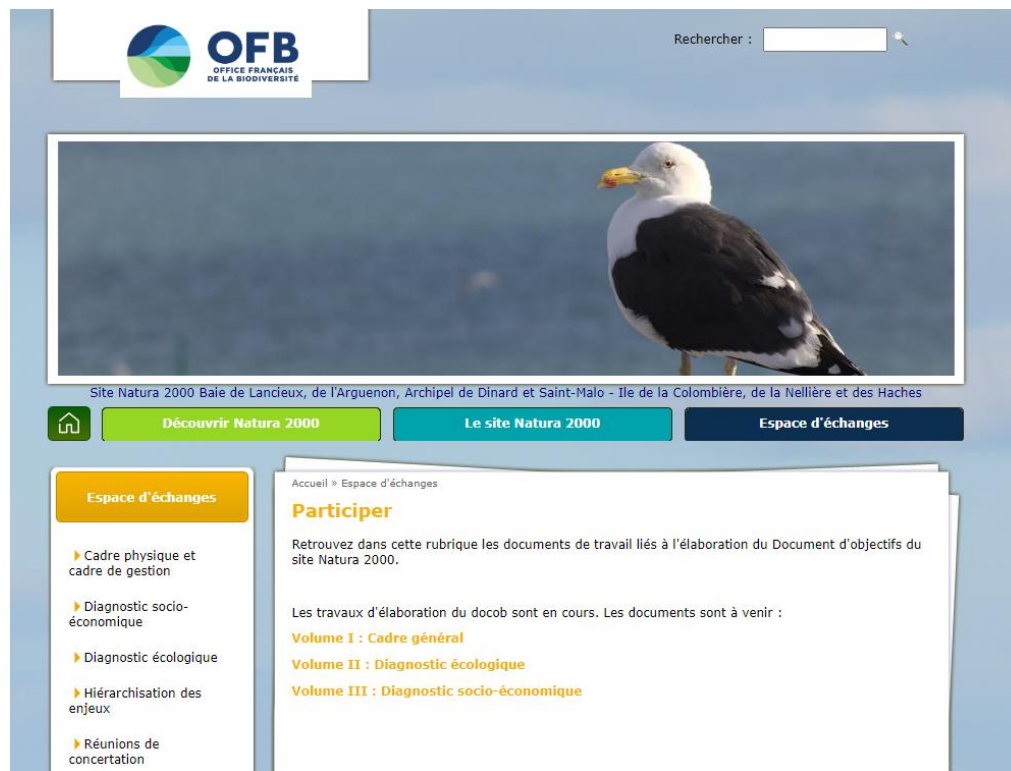
pauline.blanchard@ofb.gouv.fr 02 40 13 40 20

Olivier Abellard : thématique mammifères marins

olivier.abellard@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 82

Site internet

Espace d'échanges



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Rechercher :

Site Natura 2000 Baie de Lancedoux, de l'Arguenon, Archipel de Dinard et Saint-Malo - Île de la Colombière, de la Nellière et des Haches

Accueil

Découvrir Natura 2000

Le site Natura 2000

Espace d'échanges

Espace d'échanges

- ▶ Cadre physique et cadre de gestion
- ▶ Diagnostic socio-économique
- ▶ Diagnostic écologique
- ▶ Hiérarchisation des enjeux
- ▶ Réunions de concertation

Accueil » Espace d'échanges

Participer

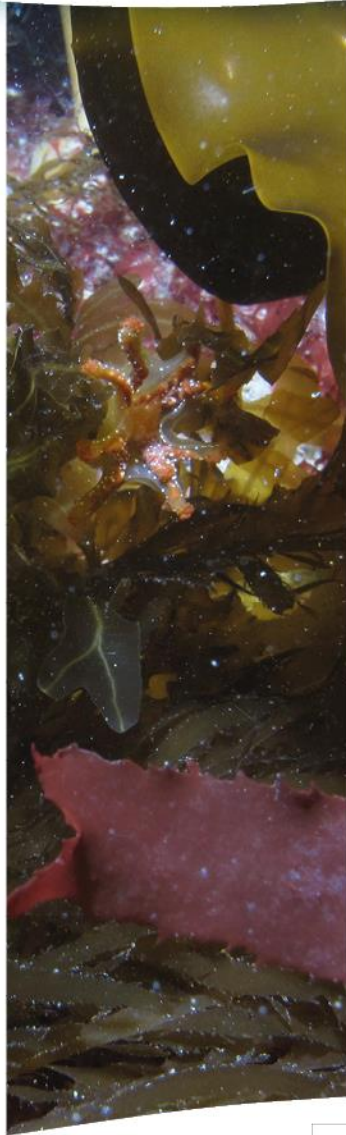
Retrouvez dans cette rubrique les documents de travail liés à l'élaboration du Document d'objectifs du site Natura 2000.

Les travaux d'élaboration du docob sont en cours. Les documents sont à venir :

- Volume I : Cadre général**
- Volume II : Diagnostic écologique**
- Volume III : Diagnostic socio-économique**

Les documents de travail sont accessibles dans l'espace d'échange du site internet

<http://lancedoux-colombiere.n2000.fr/participer>



Merci

